

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

# Les déserts médicaux

## Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Les déserts médicaux, c'est un peu comme le changement climatique : on était prévenu.e.s que ça allait arriver. Mais nous n'avons rien fait.

La faute à qui ? À l'État, qui a participé et participe encore à la fermeture de structures hospitalières et de services comme les maternités et qui prive à cette occasion de nombreuses femmes dans l'accès aux droits sexuels et reproductifs. La faute à l'État, encore, qui n'a pas su prendre de mesures pour organiser l'exercice libéral mais également la faute au corps médical qui n'a pas souhaité se réguler. C'est enfin notre faute, organisations de la société civile, que n'avons pas su exiger le maintien et une répartition plus équilibrée des services médicaux sur les territoires.

Dans cet avis, nous rejoignons les préconisations sur la formation des jeunes médecins. En particulier, il est plus que nécessaire de diversifier l'origine territoriale et sociale des étudiant.e.s en médecine. Cette formation reste trop souvent l'apanage des étudiant.e.s, issu.e.s des métropoles et de milieux sociaux favorisés, qui ne souhaitent pas forcément s'installer dans des territoires dans lesquels ils n'ont jamais vécu. Cette diversification passe, comme le dit l'avis, par une meilleure information de ces métiers auprès des lycéen.ne.s des zones sous-denses dans le cadre de l'orientation et la prise en charge des transports et logements des stagiaires internes en médecine générale. Cette diversification passe aussi par le développement des passerelles entre les structures universitaires. L'évolution de la formation passe enfin par la valorisation de cette spécialité qu'est la médecine générale.

Pour autant, le groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse s'abstiendra.

Trois points particulièrement nous laissent dans l'incompréhension.

Pourquoi, dans un contexte où le temps presse et où peu de choses ont été faites depuis plusieurs années, pourquoi attendre encore 3 ans et une énième concertation pour agir concrètement ? Les acteur.rice.s du secteur nous l'ont dit : cela fait des dizaines d'années qu'on laisse du temps à la profession pour s'organiser.

Ensuite, il nous paraît contradictoire de reconnaître l'inefficacité des aides financières, tout en préconisant la réduction des cotisations sociales pour un emploi de secrétariat mutualisé ou pire la mise à disposition d'agent.e.s de la fonction publique. Cette mesure risque de plus de conduire à des ruptures d'égalité entre les professionnel.le.s libéraux qui tous.tes ont par essence une part d'activités administratives.

Enfin, concernant la prévention et le rôle central qu'elle doit occuper dans notre société, si nous partageons l'ambition de la développer, les moyens préconisés nous paraissent insuffisants. Si la mise en place de missions de Service Civique peut être un outil pertinent pour la prévention, il ne

peut être un élément central ! Et cela surtout dans un contexte où la médecine scolaire, la médecine du travail et les différent.e.s intervenant.e.s de la prévention n'ont pas les moyens d'être présent.e.s sur ces territoires et où les associations subissent des suppressions d'emplois aidés.

Pour conclure et comme exprimé, il nous semble que nous n'avons pas su, par cet avis, trouver les réponses pertinentes à la problématique des déserts médicaux. L'annonce par madame la ministre des Solidarités et de la santé d'une saisine gouvernementale sur les parcours de soins du point de vue des usager.ère.s sera l'occasion de travailler à des réponses qui répondent pleinement aux attentes légitimes des pétitionnaires et des citoyen.ne.s.